

COUNCIL OF EUROPE — CONSULTATIVE ASSEMBLY

Text of Motion adopted at the Fifth Ordinary Session (Third Part)

RESOLUTION 41¹

on the choice of an emblem for the Consultative Assembly of the Council of Europe

1. The Assembly resolves to take as its emblem an azure flag bearing a circle of fifteen stars or (on an azure ground a circle of five-pointed stars or, none of which are touching).
2. This flag shall be flown outside the buildings of the Council of Europe whenever the Assembly is in Session.
3. Its use on other occasions shall be determined later by the Bureau of the Consultative Assembly.

1. This Resolution was adopted by the Assembly at its twenty-third Sitting, on 25th September, 1953 (see Doc. 198, Report of the Committee on Rules of Procedure and Privileges).

CONSEIL DE L'EUROPE — ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

Texte adopté pendant la cinquième Session ordinaire (troisième partie)

RÉSOLUTION 41¹

relative au choix d'un emblème de l'Assemblée Consultative
du Conseil de l'Europe

1. L'Assemblée décide de prendre pour emblème le drapeau d'azur à quinze étoiles d'or disposées en cercle (d'azur à cercle composé d'étoiles d'or à cinq raies dont les pointes ne se touchent pas).
2. Ce drapeau sera hissé devant les bâtiments du Conseil de l'Europe quand l'Assemblée siégera.
3. Les conditions de son emploi dans d'autres circonstances seront réglées ultérieurement par le Bureau de l'Assemblée Consultative.

1. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 23^e séance, le 25 septembre 1953 (voir Doc. 198, rapport de la commission du Règlement et des Prérogatives).